

DATE	20 mars 2020	LIEU	SALLE DU CONSEIL	PAGE	1	DE	5
PROJET	COMPTE RENDU DU CAUCUS DU 20 MARS 2020 TENU À L'HÔTEL DE VILLE À 10 H 00						
N°	2020-03	RÉUNION N°	3				

Présences Sont présents, Monsieur le Conseiller Pierre Lussier ainsi que les officiers municipaux Madame Nadine Bonneau (via un appel conférence) et Monsieur Luc Lafontaine et ce, sous la présidence de Monsieur Joseph Dydzak, Maire. Tous les autres membres du Conseil rejoignent la conversation via un appel conférence à 16 h 00.

Actions ou remarques

OUVERTURE DU CAUCUS

M. Dydzak, Maire, souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Compte tenu de la situation pandémique de Covid-19 en cours, le Maire explique que la séance aura lieu via téléconférence à 17 h 00, les autres membres du Conseil se joindront aux discussions vers 16 h 00 pour passer en revue les points du caucus et de la séance ordinaire.

RÉVISION DES POINTS INSCRITS À L'ORDRE DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE (CAUCUS)

AJOUTS

2.4 Fermeture de l'hôtel de Ville pendant la pandémie

1. COMPTE RENDU DU CAUCUS

1.1 COMPTE RENDU DES CAUCUS DU MOIS DE FÉVRIER 2020

M. Dydzak demande s'il y a des questions ou corrections. Aucun commentaire

2. DÉCISION

2.1 COLLOQUE UMQ

Cette décision sera reportée.

2.2 DÉPART DE MME GINETTE REID

M. Lafontaine explique que Mme Reid a signifié son intention de prendre sa retraite et qu'elle devait quitter au mois de juin. Dû à la pandémie, son départ a été devancé. Il informe aussi les personnes présentes qu'il faudra souligner, lors de son départ, ses 10 ans de service. Mme Reid avait été embauchée par la résolution 2010-02-021 pour remplacer Mme Morin lors de son premier congé de maternité.

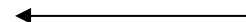
2.3 OUVERTURE DU BUREAU POUR LA VENTE DE VIGNETTES

Cette décision sera prise ultérieurement par M. Dydzak avec Mme Bonneau et M. Lafontaine. Les élus seront informés lorsque la décision sera prise.

2.4 (ajout) FERMETURE DE L'HÔTEL DE VILLE PENDANT LA PANDÉMIE

On explique que l'hôtel de Ville sera fermé la semaine prochaine, mais qu'une décision doit être prise par la suite. M. Lafontaine suggère une alternance entre le travail au bureau et le télétravail. Les appels seront transférés à Mme Bonneau pour la semaine prochaine et par la suite, nous demanderons à Mme Charron de prendre les appels de la maison. Au niveau des travaux publics, aucun changement. Les décisions seront prises au fur et à mesure de l'évolution de la pandémie.

Le colloque a été annulé.



DATE	20 mars 2020	LIEU	SALLE DU CONSEIL	PAGE	2	DE	5
PROJET	COMPTE RENDU DU CAUCUS DU 20 MARS 2020 TENU À L'HÔTEL DE VILLE À 10 H 00						
N°	2020-03	RÉUNION N°	3				

3. DISCUSSION

3.1 ANALYSE DES ESPACES PUBLICS

Mme Corriveau explique son document. Plusieurs espaces doivent être analysés plus en profondeur pour voir à les vendre ou à les subdiviser. Mme Corriveau explique brièvement la situation de quelques espaces, un rapport plus détaillé sera présenté en avril.

3.2 CLAIMS

M. Dydzak explique que la MRC est responsable de faire annuler ce claim qui se retrouve au sud du Lac Castor. À tous les 6 mois, la MRC demande la suspension d'un claim jusqu'à son annulation (radiation).

3.3 TAUX NON RÉSIDENTIEL – CORRESPONDANCE D'UNE COPROPRIÉTAIRE

Lecture est faite d'une lettre de réponse de M. Dydzak à une copropriétaire d'unité hôtelière Mme Bittiches. Aussi, on explique qu'environ une dizaine de copropriétaires ont contacté la Ville pour dénoncer, par courriel ou par téléphone, l'imposition d'un taux non-résidentiel. M. Dydzak a répondu individuellement à tout le monde.

3.4 ACCEPTATION FINALE DU RAPPORT ANNUEL D'HÉMISPÈRES

Il est convenu que le dernier rapport est accepté donc la dernière version est finale. Il faudra mettre une note sur le site Internet à l'effet qu'il est disponible pour consultation.

Au niveau de l'offre pour le suivi de la qualité de l'eau des lacs, l'offre d'Hémisphères est également acceptée.

4. ASPECTS OPÉRATIONNELS

4.1. RAPPORT MENSUEL DES RESPONSABLES ET DIRECTEURS

Il est expliqué que les rapports seront présentés le mois prochain puisque le temps a manqué pour les produire.

4.2 LISTE DES PERMIS ÉMIS

Pour le mois de février 2020, 3 permis ont été émis, dont voici la nomenclature :

Rénovation Intérieure - Bâtiment principal : 1

Agrandissement, Transformation, Rénovation - Bâtiment principal : 1

Entretien d'un muret et réparation de trottoir: 1

On demande si le permis émis pour le muret concerne un muret érigé dans la bande riveraine, la réponse est non. Une autre question est posée concernant le montant des rénovations qui semble peu élevé, on répond qu'il s'agit du remplacement d'un «beam» et de la réparation d'une galerie.

4.3 PROBLÉMATIQUES – SERVICE DE L'URBANISME ET PROBLÉMATIQUES AIRBNB

Voir le rapport « Problématiques – Service de l'urbanisme » déposé avec les documents de la séance du mois d'avril 2020 pour y voir les commentaires.

On demande à ce que l'interdiction de faire de la location Air BNB soit inscrite aux permis d'agrandissement, rénovation, construction d'un bâtiment principal.

DATE	20 mars 2020	LIEU	SALLE DU CONSEIL	PAGE	3	DE	5
PROJET	COMPTE RENDU DU CAUCUS DU 20 MARS 2020 TENU À L'HÔTEL DE VILLE À 10 H 00						
N°	2020-03	RÉUNION N°	3				

On étudie à ce point les points 7.1 à 7.4 de la séance ordinaire. Puisqu'il s'agit de dossiers qui requièrent une dérogation mineure et que la séance se tient à huis clos, on reporte les dossiers. Les autres membres du Conseil pourront s'adresser à Mme Corriveau, M. Lussier ou M. Taché s'ils ont des questions.

Décision : ✓ On demande à M. Taché d'envoyer les perspectives des 2 maisons (dossier P.I.I.A) pour obtenir les commentaires des membres du CCU et du Conseil.

Les commentaires ont été reçus et complétés

4.4 RAPPORT MENSUEL VERBAL DU SERVICE DE PROTECTION

M. Lussier résume sa lecture des rapports du 1^{er} au 29 février 2020.

- 13/02 : Appel d'un citoyen pour un enfant perdu, mais retrouvé

À ce point, on discute de la nécessité de produire un communiqué pour que les citoyens en quarantaine puissent obtenir les services essentiels dont ils ont besoin (livraison d'épicerie et de pharmacie). On mentionne que Mme Lizé devrait communiquer avec les personnes âgées de plus de 70 ans pour s'assurer qu'elles ne manquent de rien. Le marché Bonichoix offre la livraison mais ne veut pas en faire la publicité. L'Hôtel Estérel a fermé jeudi. Le Service de protection a constaté qu'il y a plus de marcheurs qu'à l'habitude.

4.5 LISTE DES CORRESPONDANCE

On fait lecture de la liste des correspondances. On mentionne que la Ville n'adoptera pas de résolution pour se retirer de la compétence de la construction et de l'exploitation du complexe sportif. M. Dydzak explique qu'à Sainte-Adèle, 20% de la population a voté, la mairesse croit que le projet va passer. Date maximum pour le retrait : 21 avril.

4.6 RAPPORT MENSUEL DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES AU 29 FÉVRIER 2020

On explique que le temps a manqué pour faire le rapport mensuel des activités financières, les rapports de février et de mars seront présentés au caucus d'avril 2020.

4.7 COMMUNICATION

Voici les ajouts faits au site Internet et sur *Voilà!* et les envois par courriel au cours du dernier mois :

	Voilà	Site	Courriel
Mise en ligne du procès-verbal de la séance de janvier 2020	x	x	
Avis public du 4 mars 2020 (dérogation mineure 2020-0003)	x	x	
Avis public du 17 mars 2020 (dérogation mineure 2020-0003)	x	x	
Communiqué Covid-19	x	x	x

4.8 COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE AVEC LA VILLE DE SAINTE-MARGUERITE-DU-LAC-MASSON CONCERNANT LE NAUTIQUE.

Aucun commentaire. M. Dydzak révisera le dossier avec M. Tremblay. M. Dydzak a fait parvenir un courriel aux élus le 19 mars pour indiquer certaines modifications au compte rendu, qui se résument comme suit : *Je propose que le texte du paragraphe 7.0 du « Compte rendu rencontre nautique » soit modifié: « M. Dydzak explique que pour le nettoyage, nous ne devons pas nous fier tout simplement au bon vouloir des plaisanciers ... Au niveau des pêcheurs, nous ne pouvons pas présumer que leurs bateaux soient toujours lavés correctement.... »*

4.9 CORRESPONDANCES DU MAIRE (MRC, SG ESTÉREL DEVELOPMENT, INTERNET HAUTE VITESSE)

Aucun commentaire, voir les documents transmis.

DATE	20 mars 2020	LIEU	SALLE DU CONSEIL	PAGE	4	DE	5
PROJET	COMPTE RENDU DU CAUCUS DU 20 MARS 2020 TENU À L'HÔTEL DE VILLE À 10 H 00						
N°	2020-03	RÉUNION N°	3				

4.10 HISTORIQUE DE CONSOMMATION D'EAU POTABLE PAR SECTEUR

Aucun commentaire. Le directeur général mentionne qu'en 2009, lors de l'adoption du règlement pour déterminer le % d'utilisation des 2 usagers (Estérel Resort et secteur ville) pour les fins de taxation, il avait été décidé qu'Estérel Resort et le secteur Ville partageaient 85% et 15% des coûts respectivement.

RÉVISION DES POINTS INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE

1.0 « Adoption de l'ordre du jour » : Voir procès-verbal.

2.1 « Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 février 2020 » : Voir procès-verbal.

2.2 « Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 février 2020 » : Voir procès-verbal.

3.0 « Comptes à payer et comptes payés » : Voir procès-verbal. Des questions sont posées sur certains chèques et les réponses sont données.

Décision : ✓ Il est demandé à ce que le chèque numéro 10374 soit annulé afin que la trésorière prépare un nouveau chèque (10377 au montant de 238 611.78 \$) sur lequel le 1/3 des montants affectés à l'anneau de glace soit soustrait du montant à payer.

4.0 « Dépôt du rapport de délégation de pouvoirs du directeur général » : Il est expliqué que les montants qui se retrouvent sur ce rapport ont été présentés au point 3.0 « Comptes à payer et comptes payés ».

5.0 « Explications données par le Maire sur les points inscrits à l'ordre du jour et première période de questions » : Voir procès-verbal.

6.1 « Désignation d'élus à titre de célébrants de mariage civil ou d'union civile » : Voir procès-verbal. Le directeur général explique que les élus peuvent être nommés à titre de célébrants s'ils le désirent. On demande si un élu désire être nommé.

Décision : ✓ Nommer M. Dydzak et Mme Landry.

6.2 « Résolution d'appui – Modification au Fonds de la taxe sur l'essence » : Voir procès-verbal. On explique aux élus le projet de résolution afin d'appuyer la députée de Laurentides—Labelle, Madame Marie-Hélène Gaudreau. Elle demande de modifier le cadre du fonds de la taxe sur l'essence (TECQ) pour inclure les bâtiments municipaux tels qu'hôtel de ville, garage, etc. qui ont été retirés du programme.

6.3 « Embauche d'une agente de sécurité » : Voir procès-verbal. M. Lafontaine mentionne le retour de Mme Nancy Lachaine au Service de protection. Les vérifications ont été faites et les médecins assurent qu'elle est apte à reprendre ses fonctions suite à son accident de travail.

6.4 « Nomination d'une personne et autorisation à appliquer les règlements municipaux » : Voir procès-verbal.

6.5 « Avis de motion – Règlement numéro 2020-681 visant la protection des berges, des fonds marins et de la qualité de l'eau, la sécurité des plaisanciers et la protection de l'environnement » : Voir procès-verbal. M. Dydzak explique qu'il désire adopter un nouveau règlement pour l'été 2020 afin de modifier la carte des zones de wake-surf, ajouter une interdiction de faire des vagues en bordure des berges et l'interdiction de circuler avec de l'eau dans les ballasts hors des zones de surf.

DATE	20 mars 2020	LIEU	SALLE DU CONSEIL	PAGE	5	DE	5
PROJET	COMPTE RENDU DU CAUCUS DU 20 MARS 2020 TENU À L'HÔTEL DE VILLE À 10 H 00						
N°	2020-03	RÉUNION N°	3				

7.1 à 7.4 : Voir procès-verbal. M. Lafontaine explique qu'étant donné que la séance se tient à huis clos et que les deux dossiers requièrent une dérogation mineure et un P.I.I.A. qui doivent être présentés au public, les décisions sont reportées à une séance ultérieure, afin que nous obtenions de l'information sur la procédure à prendre. Les membres du CCU ont demandé d'obtenir les perspectives des deux dossiers et de laisser le Conseil prendre la décision finale.

Décision : ✓ Demander à M. Taché d'envoyer les perspectives des 2 dossiers aux membres du CCU et du Conseil pour obtenir leurs commentaires. Reporter la décision à une séance ultérieure.

8.1 « Octroi d'un contrat – Appel d'offres numéro 2020-010 concernant la réfection du réseau routier 2020 » : Voir procès-verbal. M. Lafontaine donne les prix obtenus pour le contrat de réfection du réseau routier. L'ingénieur recommande d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme.

8.2 « Octroi d'un contrat – Travaux d'ingénierie, réfection du réseau routier 2020, phase II » : Voir procès-verbal. Mme Landry et M. Lussier ont analysé les offres avec les nouvelles informations obtenues (voir compte rendu du caucus du mois de février 2020). Le directeur général recommande d'octroyer le contrat à Équipe Laurence, tous sont en accord.

8.3 « Autorisation de signature – Entente de travaux municipaux pour le déplacement de l'avenue des Perdrix » : Voir procès-verbal. M. Lafontaine explique le dossier.

RÉVISION DES POINTS INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR DU CAUCUS (TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS)

Les autres élus se joignent à l'appel conférence pour réviser chaque point du caucus et de la séance.

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé que la séance soit levée.

Rédigé et vérifié par Luc Lafontaine.

Le 14 avril 2020